

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Commission d'enquête publique sur les opérations policières pendant la grève étudiante : 51 organisations demandent une rencontre avec Madame Marois

Montréal, le 13 novembre 2012. Associations étudiantes, groupes de défense des droits, syndicats et groupes affinitaires unissent leurs efforts pour éviter qu'une des plus grandes vagues de répression policière de l'histoire du Québec contemporain ne tombe dans l'oubli. Déçues que les multiples demandes d'enquête soient restées sans réponse, ces organisations représentant des centaines de milliers de personnes interpellent maintenant la première ministre du Québec.

En l'absence d'une commission d'enquête publique, la répression du printemps risque de se répéter, craignent les organisations. Elles rappellent qu'au Canada, la brutalité policière fait chaque année de nouvelles victimes et que la répression accompagne de plus en plus systématiquement la protestation sociale, portant atteinte au droit de manifester et à la liberté d'expression. Lors du sommet du G20, les forces policières avaient procédé à des arrestations massives et préventives, techniques pourtant condamnées par les Nations Unies. Pendant la grève étudiante, on a relevé plusieurs blessures graves (pertes d'œil, fractures du crâne, jambes cassées), 3418 arrestations, des conditions de détention et de libération inacceptables ainsi que de nombreuses autres violations de droits.

Les organisations réaffirment que seule une commission d'enquête publique et indépendante permettra de faire la lumière sur les causes de la répression survenue durant la grève étudiante et éviter qu'elle ne se reproduise. Cette commission devra pour cela répondre à cinq objectifs:

- 1- Questionner les opérations policières: les arrestations de masse, l'arsenal utilisé, les blessures et le manque d'aide aux personnes blessées;
- 2- Questionner les interventions politiques du gouvernement, à la fois publiques (déclarations dans les médias) et internes (directives et communications entre des ministres et la police);
- 3- Questionner les abus de droit: profilage politique (« carrés rouges »), fouilles abusives, détentions abusives, utilisation arbitraire de différents types de contravention, adoption en urgence de nouveaux règlements municipaux limitant le droit de manifester, recours à la loi antiterroriste, etc.;

- 4- Permettre aux victimes de violations de droits d'obtenir une réparation et obliger les responsables des abus à répondre de leurs actes devant la société et la loi;
- 5- Évaluer la possibilité de créer une instance indépendante et civile de surveillance des opérations policières.

Une pétition de plus de 11 000 signatures demandant une commission d'enquête publique a été déposée à l'Assemblée nationale en juin. Une deuxième circule présentement et compte déjà plus de 5 000 signatures. Les différents groupes maintiendront la pression afin d'obtenir cette commission d'enquête. Ils espèrent ainsi mettre fin aux pratiques policières ayant pour effet de réprimer la contestation sociale.

-30-

Contacts :

Lysiane Roch

Responsable des communications, Ligue des droits et libertés

Cell : (514) 715-7727

communication@liguedesdroits.ca

Anne Ste-Marie

Responsable des communications

Amnistie internationale Canada Francophone

Cell. (514) 268-4983

aste-marie@amnistie.ca

Ludvic Moquin-Beaudry

Secrétaire aux communications

ASSÉ

Cellulaire : 514-835-2444

communication@asse-solidarite.qc.ca

Autres liens :

[Liste des appuis](#)

[Historique des demandes d'enquête](#)

[Intervention de Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés](#)